

Rapport annuel
Au 31 décembre 2024

CIMAROSA LATITUDE

Fonds commun de placement de droit français
Exercice du 1^{er} au 31 décembre 2024

CIMAROSA
FR001400IQ48

Rapport annuel de gestion au 31 décembre 2024

Classification AMF : Diversifié

Forme juridique : FCP

Indice de référence :

Compte tenu de l'objectif de gestion et de la gestion discrétionnaire mise en place, la performance du FCP ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent.

Toutefois, à titre indicatif, la performance du FCP pourra être comparée à celle de l'indice composite suivant : 20% DJ Euro Stoxx 50 Net Return + 15% FCI World Developed 800 Net Total Return EUR + 40% Bloomberg Global Aggregate Total Return Index Value Hedge EUR + 25% Ester capitalisé.

Les différentes composantes de cet indice composite s'entendent dividendes et coupons réinvestis.

Affectation du résultat :

Le FCP ne dispose que d'une seule catégorie de parts

Le FCP ne dispose pas de compartiment

Code Isin	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs	Montant minimum des souscriptions initiales	Valeur liquidative d'origine
C : FR001400IQ48	Résultat net et plus-values nettes réalisées : Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	1 part	100 €

1. Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif de gestion, sur un horizon d'investissement de 3 ans minimum, d'optimiser la performance à travers une gestion discrétionnaire et flexible de l'exposition aux différents marchés internationaux d'actions, de taux, de crédit et de devises, après prise en compte des frais.

2. Indicateur de référence

Compte tenu de l'objectif de gestion et de la gestion discrétionnaire mise en place, la performance du FCP ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent.

Toutefois, à titre indicatif, la performance du FCP pourra être comparée à celle de l'indice composite suivant : 20% DJ Euro Stoxx 50 Net Return + 15% FCI World Developed 800 Net Total Return EUR + 40% Bloomberg Global Aggregate Total Return Index Value Hedge EUR + 25% Ester capitalisé.

Les différentes composantes de cet indice composite s'entendent dividendes et coupons réinvestis.

Constituants de l'indice composite applicable pour mesurer la performance du fonds :

. Indice FCI World Developed 800 Net Total Return EUR - Ticker Bloomberg : FCIWD8EN Index

Il s'agit d'un indice qui vise à fournir une représentation complète et impartiale de l'indice Marché mondial des grandes et moyennes capitalisations développées avec un fort accent sur la liquidité, la capacité d'investissement, la neutralité du style et la transparence de l'indice. Cet indice est exprimé en euros et sa performance inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent. Il est calculé et diffusé par la société FCI (Fair Cost Index). Des informations sur cet indice sont disponibles sur le site : www.faircostindex.fr. L'administrateur FCI de l'indice FCI World Developed 800 Net Total Return EUR est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

. Indice EURO STOXX 50 (EUR - Net Return) - Ticker Bloomberg : SX5T Index

Il s'agit d'un indice boursier lancé en 1998 et comprenant 50 des plus grandes valeurs de la zone euro en fonction de leur capitalisation, leur liquidité et leur représentativité sectorielle. Cet indice est publié par Stoxx

et disponible sur www.stoxx.com. La performance de l'indice EURO STOXX 50 (EUR - Net Return) inclut les dividendes détachés par les actions qui composent l'indice. L'administrateur de cet indice, STOXX Limited, est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur cet indice sont accessibles via le site Internet de l'administrateur : <https://www.stoxx.com>.

. **Indice Bloomberg Global-Aggregate Total Return Index Value Hedged EUR** - Ticker Bloomberg : LEGATREH Index

Il s'agit d'un indice représentatif du marché obligataire mondial. Cet indice inclut notamment des emprunts d'Etats, obligations du secteur public ou obligations du secteur privé à taux fixes des marchés développés ou émergents. La valeur de l'indice est indiquée coupons réinvestis. L'indice est couvert en devises et sa valeur est exprimée en Euro. A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice, BISL, n'était plus inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur cet indice sont accessibles via le site Internet de l'administrateur : www.bloomberg.com.

. **Indice €STER** - Ticker Bloomberg : OISESTR

L'indice €STER (euro short term rate) est un taux qui reflète le coût des emprunts en blanc au jour le jour des banques de la zone euro sur les marchés institutionnels. L'indice est libellé en EUR et est capitalisé. Il est administré par la Banque Centrale Européenne, laquelle n'est pas inscrite au registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Des informations sur cet indice sont disponibles sur le site www.ecb.europa.eu.

Le FCP n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice composite, compte tenu de la gestion d'allocation discrétionnaire et flexible mise en œuvre. Cet OPC n'est donc ni un OPC indiciel, ni un OPC benchmarké. L'actif du fonds étant exposé à des actifs risqués, dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de cet indice composite.

3. Stratégie d'investissement

Le FCP est investi, dans le cadre d'un processus d'allocation et de sélection rigoureux effectué de manière discrétionnaire par la société de gestion, en parts et/ou actions d'OPC (dont des Exchange Traded Funds) d'actions, de produits de taux ou convertibles, et/ou de produits à performance absolue, et/ou d'OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé indirectement aux actions, produits de taux et devises.

Le FCP peut aussi intervenir sur des titres en directs, qu'ils soient actions ou obligataires, uniquement sur des émetteurs de pays de l'OCDE, et dans la limite de 10% des actifs du fonds.

L'exposition du portefeuille au marché actions, sera comprise entre 0% et 75% de l'actif net, et l'exposition à un risque de change jusqu'à 50% de l'actif net du FCP.

Le FCP pourra être exposé de façon indirecte aux pays émergents jusqu'à 40% de son actif net.

De même il pourra être exposé de façon indirecte aux risques liés aux petites capitalisations, dont la capitalisation boursière est inférieure à 5 Mds€, jusqu'à 25% de l'actif net. Afin d'atteindre l'objectif de gestion, l'équipe de gestion investit le FCP en 3 étapes :

1) Allocation stratégique : le FCP pourra être investi sur toutes classes d'actifs dans les limites d'investissement suivantes :

✓ Entre 25% et 100% de l'actif net en OPC de produits de taux (y compris monétaires) et/ou OPC diversifiés ou de performance absolue, dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux, émis par des Etats et/ou des émetteurs privés, de toute qualité de signature, étant précisé que l'investissement en OPC exposés aux titres spéculatifs dits « high yield » ne pourra excéder 25% de l'actif net.

✓ Entre 0% et 75% de l'actif net en OPC de produits d'actions de tous secteurs de toutes tailles de capitalisations (jusqu'à 25 % de l'actif net en petites capitalisations) et de toutes zones géographiques.

✓ En liquidités à titre accessoire.

2) Allocation tactique : en vue de réaliser l'objectif de gestion, les expositions aux actifs risqués sont ajustées au sein du FCP en fonction des analyses des gérants du fonds concernant l'environnement économique et monétaire, les marchés (niveaux de valorisation, indicateurs de sentiments, indicateurs

micro-économiques etc.), les thématiques de croissance long terme identifiées, les opportunités d'investissement tactiques...

L'allocation entre les classes d'actif se fera de façon discrétionnaire tout en s'efforçant de ne pas dépasser une volatilité annuelle moyenne de 12% pour le FCP.

- 3) Sélection des sous-jacents : le FCP est diversifié et arbitré de manière active et discrétionnaire, en termes de styles, de zones géographiques et de produits.

La sélection des OPC est réalisée sur la base d'une analyse quantitative et qualitative des OPC de l'univers d'investissement :

- La partie quantitative regroupe une série de filtres (encours minimum, historique de cours, déviation de styles...) mettant en évidence les OPC présélectionnés, ainsi qu'une batterie d'indicateurs statistiques (analyses de performances et de risques) visant à identifier une consistance des performances de OPC dans leur catégorie respective.
- Au terme de cette première analyse, une étude qualitative approfondie est effectuée sur les OPC offrant de façon récurrente les meilleures performances sur des périodes homogènes. Des entretiens réguliers avec les gérants des OPC étudiés permettent d'apprécier la cohérence entre les objectifs, les moyens mis en place et les résultats obtenus par les gestionnaires analysés.

Cette phase d'analyse qualitative inclut l'analyse de la politique d'investissement durable (intégration de critères extra-financiers) mises en oeuvre par les gérants et société de gestion des OPC. Cette analyse ESG s'effectue à deux niveaux, sans que les critères retenus soient contraignants pour la gestion :

Au niveau du fonds analysé : Politique et approche de l'intégration ESG au sein du fonds, méthodologie déployée (best-in class, best-in-univers, best-in-effort, réduction de l'univers d'investissement...), moyens mis en oeuvre pour assurer l'analyse extra-financière, suivi des controverses, transparence et reporting de l'OPC...

Au niveau de la société de gestion de l'OPC : Engagement sur l'investissement durable, politique d'exclusion, politique d'engagement et de droit de vote, moyens d'analyse déployés au sein de la société, historique....

Outre les gestions directionnelles, dites traditionnelles, la gestion à performance absolue est une définition générique qui regroupe les techniques de gestion non traditionnelles. Les stratégies de gestion à performance absolue ont un objectif commun : la recherche d'une performance décorrélée (ou différenciée) de celle des principaux marchés (devises, obligations, actions ou indice de contrats à terme sur matières premières). Pour cela, elles visent, pour la plupart d'entre elles, à réaliser des arbitrages, tirer avantage d'inefficiences ou d'imperfections de marchés, en prenant, par exemple, simultanément des positions à la hausse sur certains actifs et à la baisse sur d'autres actifs, ce sur la base d'analyses fondamentales, techniques ou statistiques.

Dans la limite de 40% des actifs du fonds, le FCP pourra être investi dans des OPC ayant recours aux stratégies à performance absolue suivantes :

- Les stratégies « long/short » (« acheteur/vendeur »), ont pour caractéristique principale de gérer simultanément des positions « long » (« acheteur ») constituées de titres ayant un potentiel de hausse et, des positions « short » (« vendeur ») constituées de titres ayant un potentiel de baisse, avec la possibilité de faire varier, selon les scénarios économiques, l'exposition nette au marché qui en résulte.
- Les stratégies « arbitrage/relative value », ont pour objectif d'exploiter des anomalies dans la formation des prix au sein de différentes catégories d'actifs (actions, obligations, obligations convertibles, autres instruments de taux, etc.)
- Les stratégies « Global Macro », partent d'une analyse macro-économique des économies et des marchés pour formuler des thèmes d'investissement et investir de manière discrétionnaire sur tous les marchés. Les gérants « Global Macro » investissent sans aucune limitation de zone géographique ou de type d'actifs : actions, obligations, devises, produits dérivés, etc. Ils cherchent à anticiper les changements des marchés en fonction des variables macro-économiques majeures et surtout des variations de taux d'intérêts. Ils appliquent une gestion opportuniste, basée sur une identification et une évaluation propre au gérant. Ces mouvements peuvent résulter d'évolutions dans des économies mondiales, des aléas politiques ou de l'offre et la demande globales en ressources physiques et financières.

- Les stratégies « Systématiques », s'appuient sur des algorithmes et une exécution (trading) automatisée (via des modèles mathématiques) visant à exploiter différentes caractéristiques de marché (tendance, volatilité, retour à la moyenne etc.). Ces stratégies utilisent principalement les marchés de contrats « futures » sur les classes d'actifs actions, obligations, change et matières premières.
- Les stratégies « Situations Spéciales », consistent à tirer parti des opportunités créées par d'importants événements liés à la structure sociale d'une entreprise, telles que "spin-off" (désinvestissement), fusion, acquisition, faillite, réorganisation, rachat d'actions propres ou changement au sein de la direction. L'arbitrage entre différentes parties du capital de la société fait partie de cette stratégie. Concernant les titres en directs, qu'ils soient de type actions ou obligataires, leur sélection est réalisée à la suite d'une analyse fondamentale du titre et de l'entreprise, intégrant notamment des données financières et extra-financières (les pratiques concernant les 3 piliers ESG, à savoir les aspects environnementaux / sociaux et sociétaux / de gouvernance, l'engagement de l'entreprises et les objectifs d'améliorations, l'analyse des éventuelles controverses, etc.).

Concernant les titres en directs, qu'ils soient de type actions ou obligataires, leur sélection est réalisée à la suite d'une analyse fondamentale du titre et de l'entreprise, intégrant notamment des données financières et extra-financières (les pratiques concernant les 3 piliers ESG, à savoir les aspects environnementaux / sociaux et sociétaux / de gouvernance, l'engagement de l'entreprises et les objectifs d'améliorations, l'analyse des éventuelles controverses, etc.).

L'équipe de gestion cherche à privilégier des OPC, faisant la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et qui sont classés article 8 ou Article 9 au sens du Règlement «Disclosure ».

Les OPC sont sélectionnés selon les critères suivants, sans qu'ils soient contraignants pour la gestion :

- de bonnes pratiques ESG (notation sociale, environnementale et de gouvernance d'entreprise correspondant à l'évaluation de la responsabilité sociale des entreprises réalisée par des agences de notations spécialisées et la présence d'analystes spécialisés dans ce domaine au sein de la société de gestion) des sous-jacents composant ces portefeuilles ;
- de transparence des processus d'analyse extra-financière et de construction du portefeuille, ainsi que la traçabilité des notes financières et extra-financières des titres de l'OPC ;
- de qualité du reporting des OPC (analyse ESG, périodicité et attribution de performance pertinentes).

Les OPC sous-jacents sélectionnés peuvent mettre en œuvre des stratégies ESG différentes de celles mises en œuvre au sein du fonds notamment s'il s'agit d'OPC externes lesquels peuvent disposer d'approches de prises en compte de critères extra-financiers différentes.

Néanmoins, Matignon Finances est en mesure de suivre et d'analyser les stratégies ESG mises en œuvre par les sociétés de gestion sélectionnées, notamment par l'étude des portefeuilles par transparence.

Pour réaliser ces analyses et évaluations, Matignon finances s'appuie sur des outils internes propriétaires de notation extra financière mais également sur des études et des bases de données fournies par des prestataires spécialisés.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au FCP qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ainsi, la stratégie du fonds est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Le Fonds s'engage ainsi à détenir en permanence 60% minimum d'OPC faisant la promotion ou ayant un objectif de gestion prenant en compte des critères extra financiers (exemples : caractéristiques environnementales et ou sociale et ou de bonne gouvernance de types ESG).

Il est précisé que les stratégies ISR des fonds sélectionnés (hors fonds gérés par la société de gestion) peuvent varier et ne pas être totalement cohérentes entre elles (recours à des indicateurs ESG et/ou des approches ISR différentes) voire contradictoires.

► **Actifs utilisés :**

Le portefeuille est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

- **Actions** :

Le degré d'exposition au risque actions peut varier de 0% à 75% de l'actif net du Fonds, sans contrainte sectorielle ou géographique.

L'allocation cible du fonds dans des conditions normales de marchés sera de 20% et 55% d'exposition nette en action. Pour rappel, il s'agit d'une gestion discrétionnaire qui peut utiliser les larges bornes précisées dans la stratégie d'investissement.

Le fonds pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net du Fonds en direct sur des actions cotées dans les pays de l'OCDE, et dans des valeurs assimilées, sans contrainte sectorielle.

Le FCP sera exposé essentiellement aux actions de grandes et moyennes capitalisations (25 % maximum de petites capitalisations) avec une prédominance sur les marchés européens et américains, mais avec la possibilité d'être exposé aux marchés émergents dans la limite de 40% de son actif net.

- **Titres de créance et instruments du marché monétaire** :

L'OPCVM peut être exposé jusqu'à 100 % de son actif net sur des OPC et/ou ETF de produits de taux, obligations en direct, titres de créances et instruments du marché monétaire.

Le fonds pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net du Fonds en obligations en direct sur des émetteurs privés ou publics des pays de l'OCDE, uniquement sur le segment « investment grade » (par opposition aux obligations à haut rendement).

La société de gestion mène sa propre analyse pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement, ni ne s'appuie exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation.

Le FCP n'investira pas en direct dans des titres subordonnés, ni dans des obligations convertibles contingentes.

La fourchette de sensibilité du FCP est comprise entre -2 et 7.

Aucun critère relatif à la notation (ou jugé équivalent par la société de gestion) n'est imposé au gérant. Le Fonds se réserve la possibilité d'être exposé aux titres jugés spéculatifs (à haut rendement) par la société de gestion, jusqu'à 25 % maximum de l'actif net à travers des supports d'investissement diversifiés (ETF et/ou OPC).

Parts ou actions d'OPCVM/ FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger :

Le FCP pourra investir de 0 % à 100 % de son actif dans des parts ou actions d'OPCVM français ou européens (relevant de la directive 2009/65/CE), FIA de droit français et de droit européen, y compris des OPC indiciels cotés (ETF ou trackers) et fonds d'investissement de droit étranger autorisés à la commercialisation en France.

	Investissement autorisé
OPCVM de droit français *	X
OPCVM européens*	X
FIA de droit français – Fonds d'investissement à vocation générale ouverts à des investisseurs non professionnels	X
FIA* européens ayant la qualité d'Organisme de placement collectif et répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier	X
Fonds d'investissement de droit étranger (hors Europe) répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier, autorisés à la commercialisation en France	X

*Investi à moins de 10 % en autres OPC

Le FCP se réserve la possibilité d'investir dans des OPC gérés ou promus par Matignon Finances ou par des sociétés de gestion externes, en fonction des opportunités de marchés ou à des fins de diversification et ce dans le respect de l'objectif de gestion.

Limites d'exposition de l'actif total en parts et actions d'OPC :

- Investissement dans des petites capitalisations (incluant les micro-capitalisation) : limité à 25% des actifs ;
- Investissement dans des instruments financiers des pays hors OCDE : limité à 40% des actifs.

Instruments des marchés dérivés :

Le FCP n'interviendra pas sur les marchés réglementés de produits dérivés, qu'ils soient organisés ou de gré à gré.

Instruments sur les titres intégrant les dérivés : Néant

Dépôts : Néant

Emprunts d'espèces : le FCP pourra avoir recours, jusqu'à 10% de son actif net, à des emprunts, notamment en vue de pallier les modalités de paiement différé des mouvements d'actifs.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : Néant.

► Contrats constituant des garanties financières : Néant

► Profil de risque :

Le détenteur de parts du FCP sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de se forger sa propre opinion indépendamment de Matignon Finances, en

s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer, notamment, de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière. L'investisseur s'expose principalement aux risques suivants :

1. Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performantes ou pas ou peu investi au bon moment sur les marchés et les valeurs les plus performants. Par ailleurs, le niveau de 12% de volatilité indiqué dans l'objectif de gestion n'est pas garanti, et pourra être dépassé dans des conditions particulières de marché.

2. Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que son placement n'est pas garanti et que son capital peut donc ne pas lui être intégralement restitué. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. La valeur liquidative du Fonds peut, en outre, avoir une performance négative. Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection du capital. Le capital initialement investi est notamment exposé aux aléas du marché, et peut donc ne pas être restitué. L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.

3. Risque actions :

Le degré d'exposition au risque actions est compris entre 0% et 75% de l'actif net du fonds. Le FCP est exposé au risque actions par l'intermédiaire d'investissements directs et/ou par l'investissement dans des OPC et/ou ETF. Les marchés actions peuvent connaître de fortes variations, les fluctuations de cours des valeurs auxquelles le portefeuille est exposé peuvent entraîner une baisse significative de la valeur liquidative. Si les actions ou les marchés auxquels le portefeuille est exposé baissent, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.

4. Risque lié aux petites capitalisations :

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP peut être exposé aux valeurs de petites capitalisations, dans la limite de 25% de l'actif net du Fonds, via des OPC et/ou ETF. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés de petites capitalisations sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc potentiellement plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. Pour ces raisons, ces titres peuvent présenter des risques pour les investisseurs, et notamment de liquidité du fait de l'étroitesse éventuelle de ces marchés. La valeur liquidative du Fonds peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

5. Risque de taux :

Le FCP étant investi en OPC obligataires et/ou en ETF et en titres vifs, en cas de hausse des taux, la valeur des actifs investis en taux fixes peut baisser, ce qui entraînera une baisse de sa valeur liquidative. Le degré d'exposition au marché de taux est compris entre 25 % et 100 % maximum de l'actif net du fonds.

Le Fonds sera exposé à un risque de taux par l'intermédiaire d'investissements directs et/ou par l'investissement dans des OPC et/ou ETF.

Le portefeuille est sensible aux variations des taux d'intérêt dont l'évolution dépend des conditions économiques, politiques ou boursières ou de la situation spécifique d'un émetteur. Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et une baisse de la valeur liquidative du FCP.

6. Risque de crédit :

Il concerne le risque de défaut de paiement par un émetteur privé, ou la baisse de sa notation, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds. En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité de signature des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est pas en mesure de rembourser ou de verser à la date contractuelle les intérêts prévus, la valeur des titres dans lesquelles est investi le fonds directement ou indirectement, baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative. Ce risque peut être accru du fait d'intervention sur des titres spéculatifs.

7. Risque lié à l'investissement dans des fonds à haut rendement :

Le fonds peut être exposé jusqu'à 25% de l'actif net du fonds en ETF et/ou OPC investis dans des dettes jugées spéculatives par la société de gestion. L'attention des souscripteurs est appelée sur l'investissement en titres spéculatifs, dont la notation est inexistante ou basse ou qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées européennes. En conséquence, ce produit est destiné à des investisseurs suffisamment expérimentés pour pouvoir évaluer les mérites et les risques. Ainsi, leur utilisation pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus importante.

8. Risque lié aux obligations convertibles :

La valeur liquidative du FCP est également susceptible de connaître des variations significatives à la baisse du fait de l'utilisation indirecte d'obligations convertibles.

9. Risque de change :

Le porteur du FCP pourra être exposé à un risque de change jusqu'à 50% de l'actif net du fonds. Certains éléments de l'actif sont exprimés dans une devise différente de la devise de comptabilisation du FCP ; de ce fait, l'évolution des taux de change pourra entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du FCP.

10. Risque de liquidité :

Le fonds est exposé au risque de liquidité du fait que les marchés sur lesquels le fonds intervient directement ou indirectement peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Il existe un risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquels le fonds peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions. La valeur liquidative peut baisser lorsque le Fonds est exposé à ce risque.

11. Risque d'investissement sur les marchés émergents :

L'OPCVM pouvant investir jusqu'à 50% de son actif net en actions et obligations des pays émergents, l'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. Les mouvements de marchés peuvent être plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les pays développés. La valeur liquidative du fonds peut donc baisser rapidement et fortement.

12. Risque lié aux critères extra-financiers (ESG) :

La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur application peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et/ou de fonds sous-jacents et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du FCP pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères. Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluations sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts. Il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur. Ainsi, les sociétés de gestion des fonds sous-jacents pourront se baser sur

des informations ESG de diverses sources et appliquer des méthodologies ESG différentes. Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG.

13. Risque de durabilité :

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : une baisse des revenus, des coûts plus élevés, des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs, un coût du capital plus élevé et des amendes ou des risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

► **Garantie ou protection** : Néant

Les principaux droits et obligations des porteurs sont indiqués dans la documentation réglementaire de l'OPC.

Tout litige lié à l'investissement dans l'OPC est soumis au droit français et à la compétence des juridictions françaises.

4. Commentaire de gestion :

A - Contexte économique et financier :

Le fait marquant de cette fin d'année aura été de toute évidence l'élection présidentielle américaine. La victoire finalement beaucoup plus large que prévu de Donald Trump a été saluée comme il se doit par la bourse américaine (S&P 500 en hausse de près de 7% sur le seul mois de novembre !) qui s'inscrit aujourd'hui sur ses plus hauts historiques. Avec le Congrès et la Chambre des représentants dans l'escarcelle républicaine, Donald Trump est désormais en mesure d'appliquer ses promesses de campagne : réductions massives d'impôts, relèvement des tarifs douaniers, durcissement drastique sur l'immigration. Bénéficiant d'une croissance robuste, portée par d'importants gains de productivité liés à une révolution technologique qui ne cesse de s'étendre à l'ensemble des secteurs de l'économie américaine, Donald Trump porte l'espoir d'une politique pro-business de nature à donner confiance aux investisseurs.

Jamais l'écart de valorisation entre la bourse américaine et les bourses européennes n'aura été aussi important. Alors qu'il était équivalent il y a 20 ans, le Price Earnings Ratio (PER) entre le Stoxx 600 et le S&P 500 fait apparaître aujourd'hui une décote de 40% pour les valeurs européennes ! Un niveau record qui s'explique par l'aversion croissante des investisseurs pour l'Europe dont les perspectives économiques ne sont guère réjouissantes il est vrai. Traditionnels moteurs du projet européen, la France et l'Allemagne sont confrontés aujourd'hui à un ralentissement sensible de leur croissance. La perte de compétitivité des produits européens sur les marchés mondiaux, les coûts élevés de l'énergie, enfin et surtout l'affaiblissement de la croissance en Chine pèsent aujourd'hui lourdement sur l'activité industrielle du Vieux Continent. L'instabilité politique que connaissent la France et l'Allemagne depuis quelques mois contribue par ailleurs à renforcer la défiance des investisseurs pour une zone européenne jugée fragmentée, offrant un cadre réglementaire et fiscal moins favorable à l'investissement et à la croissance des entreprises que celui des Etats-Unis.

Si un retour des pressions inflationnistes ne peut aujourd'hui être exclu du fait des mesures protectionnistes que souhaite mettre en œuvre Donald Trump, force est de constater que la Fed ne semble pas disposée à ce stade à remettre en cause sa politique de détente monétaire comme en témoigne sa décision en novembre de baisser pour la deuxième fois consécutive ses taux directeurs. Une décision saluée par les marchés mais qui pourrait vite céder la place à une certaine inquiétude. Selon de nombreux investisseurs, les chiffres plus élevés que prévu de l'inflation publiés en novembre (inflation sous-jacente à 3,3%) pourraient en effet amener la Fed à se montrer plus prudente à l'avenir dans sa politique d'assouplissement monétaire. Un scénario qui ne serait guère favorable aux marchés actions dopés depuis deux ans par les espoirs de baisses des taux.

Dans ce contexte, une certaine prudence reste de mise. Si les actions américaines apparaissent aujourd'hui mieux positionnées que les actions européennes pour bénéficier de la redistribution de la richesse mondiale qui s'opère sous nos yeux, elles présentent néanmoins une valorisation élevée qui fragilise les espoirs d'une hausse des indices américains aussi soutenue que celle enregistrée depuis deux ans (+53% pour le S & P 500). A contrario, les actions européennes offrent des valorisations attractives et pourraient bénéficier de certains catalyseurs comme la baisse des taux, la croissance des salaires réels, la normalisation des stocks, un éventuel plan de relance en Allemagne, et, espérons-le, la fin de la guerre en Ukraine.

B - Investissements et Arbitrages :

Sur l'exercice, à savoir du 20/10/2023 au 31/12/2024, le FCP Cimarosa Latitude a enregistré une performance nette de +8.14%.

Ce fonds n'a pas d'indicateur de performance pertinent. Néanmoins, à titre de comparaison, le fonds peut être comparé à la performance de +15.20% de l'indice composite 20% DJ Euro Stoxx 50 Net Return + 15% FCI World Developed 800 Net Total Return EUR + 40% Bloomberg Global Aggregate Total Return Index Value Hedge EUR + 25% Ester capitalisé, permettant notamment le déclenchement ou non de frais liés à la performance.

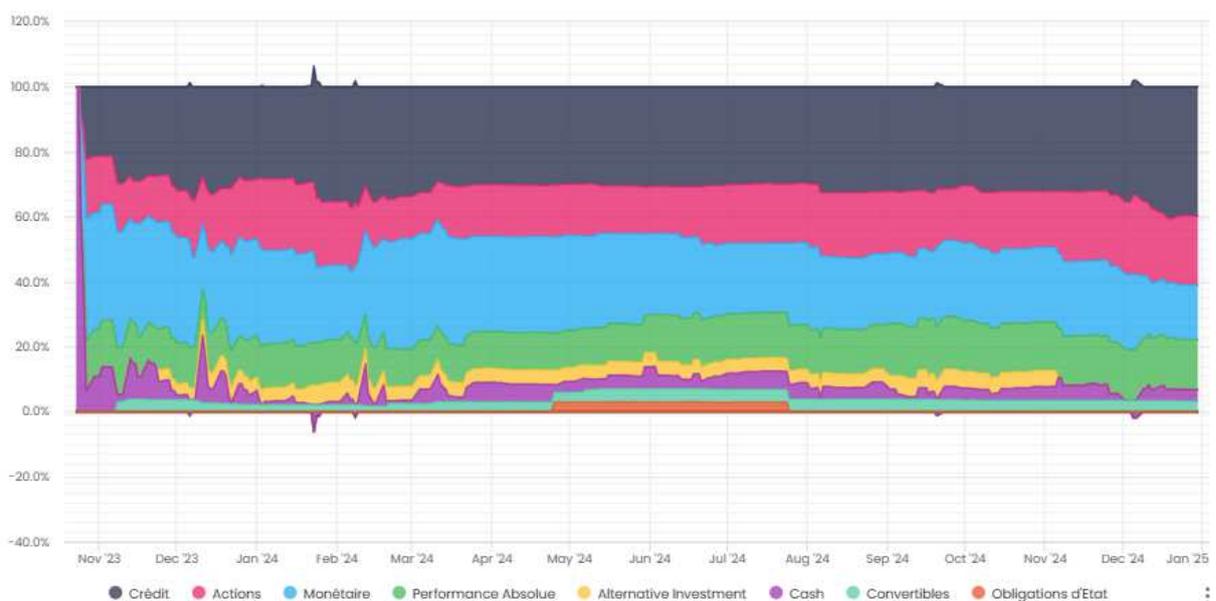
Notons par ailleurs une volatilité 1 an du FCP particulièrement faible, entre 2.5 et 3.2 sur la période.



Au 31/12/2024, la valeur liquidative de la Sicav est de 108.15 euros, pour des actifs de 34.564.849,37 euros.

Après une phase d'investissement fin octobre 2024, le fonds a gardé une exposition prédominante au crédit européen, sur les segments Investment Grade et High Yield.

La poche allouée aux stratégies dites « absolute return » est restée également significative, entre 10% et 15%



Concernant l'exposition nette actions, celle-ci a été gérée de manière active sur la période, variant entre 12% et 26%.



Sur l'exercice, les principaux contributeurs à la performance ont été :

- IVO Fixed Income : +75 pbs
- Vontobel Global Environmental : 74 pbs
- DNCA Archer Mid-Cap Europe : 71 pbs
-
- Vontobel Emergin Market Bond : -6 pbs
- Fidelity Absolute Return Global Equity : -8 pbs
- SPDR MSCI Europe Materials Ucits : -11 pbs

Le FCP Cimarosa Latitude est classifié article 8 par la réglementation SFDR. Celui-ci respecte donc 2 ratios d'exposition aux fonds appliquant une politique d'investissement durable (cf. prospectus du fonds) :



Principales positions de l'OPCVM

Au 31 décembre 2024, les 10 premières positions du FCP sont (en % de l'actif net) :

10 premières lignes du FCP	Dev	Poids
SIENNA MONETAIRE ISR	EUR	8,59%
UNION +	EUR	8,20%
NEUBERGER BERMAN ULTRA SHORT TERM EURO BOND	EUR	5,25%
M ALL WEATHER BOND	EUR	5,02%
LAZARD NORDIC HIGH YIELD BOND	EUR	4,11%
SANSO SHORT DURATION	EUR	3,93%
IVO FIXED INCOME EUR	EUR	3,84%
VONTOBEL EM MK BOND	EUR	3,65%
AMUNDI NYSE ARCA GOLD	EUR	3,49%
DNCA ARCHER MID-CAP EUROPE	EUR	3,27%

Nombre total de positions : 30

5. Evénements au cours de la période

Au 30 septembre 2024, l'indice composite du FCP applicable pour mesurer la performance, a changé :

La performance du FCP pourra désormais être comparée à celle de l'indice composite suivant : 20% DJ Euro Stoxx 50 Net Return + 15% FCI World Developed 800 Net Total Return EUR + 40% Bloomberg Global Aggregate Total Return Index Value Hedge EUR + 25% Ester capitalisé.

L'indice FCI World Developed 800 Net Total Return remplaçant l'indice MSCI Daily Net TR World Euro.

Indice FCI World Developed 800 Net Total Return EUR - Ticker Bloomberg : FCIWD8EN Index

Il s'agit d'un indice qui vise à fournir une représentation complète et impartiale de l'indice Marché mondial des grandes et moyennes capitalisations développées avec un fort accent sur la liquidité, la capacité d'investissement, la neutralité du style et la transparence de l'indice. Cet indice est exprimé en euros et sa performance inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent. Il est calculé et diffusé par la société FCI (Fair Cost Index). Des informations sur cet indice sont disponibles sur le site : www.faircostindex.fr. L'administrateur FCI de l'indice FCI World Developed 800 Net Total Return EUR est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

6. Instruments gérés par la société de gestion et détenus par le fonds

- Néant.

7. Techniques de gestion efficace du portefeuille

Le fonds n'a pas mis en place de techniques de gestion efficaces (opérations et cessions temporaires de titres) sur l'exercice.

8. Procédure de sélection et suivi des intermédiaires

La sélection et l'évaluation des intermédiaires en charge de l'exécution des ordres est encadrée par une procédure interne. Toute entrée en relation est décidée en comité.

L'évaluation annuelle est multicritères.

9. Instruments émis par la société de gestion

- Néant.

10. Règlement SFDR et Taxonomie

Article 8 (SFDR) :

La société de gestion intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus de recherche et d'analyse de fonds, afin d'améliorer sa capacité à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les investisseurs. Le FCP promeut donc certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance.

Des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance promues par le Fonds sur l'exercice 2023-2024 sont disponibles en annexe du présent rapport.

11. Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

En application des dispositions de l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier, l'information relative aux modalités de prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance figure sur le site de Matignon Finances : www.matignonfinances.com dans la rubrique « Informations Réglementaires ».

12. Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global est calculé selon la méthode de calcul de l'engagement.

13. Politique de la SGP en matière de droits de vote

Les informations concernant la politique de vote et le rapport d'application de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion (<https://www.matignonfinances.com>) et/ou à son siège social.

14. Rémunérations

- Eléments qualitatifs

La politique de rémunération mise en place au sein de Matignon Finances prend en compte les dispositions issues de la Directive OPCVM V et de la directive AIFM. Elle a pour objet de promouvoir une gestion saine et efficace des risques.

Conforme à l'intérêt des porteurs de parts, elle n'encourage pas une prise de risque incompatible avec le profil de risque, le règlement et les documents constitutifs de l'OPC.

La politique de rémunération prévoit un système de rémunération structuré avec une composante fixe suffisamment élevée pour rémunérer le professionnel au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise, et d'une rémunération variable, qui la complète de manière équilibrée.

La rémunération variable repose sur des critères d'acquisition qualitatifs et quantitatifs et-le cas échéant-managériaux, précisément fixés et préalablement portés à la connaissance des collaborateurs concernés. En termes d'objectifs, ils sont discutés avec le collaborateur, atteignables et réalistes.

La société de gestion a établi une liste de personnes dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques de la société de gestion, ainsi que des modes de rémunération variables susceptibles d'augmenter le niveau d'exposition aux risques de la société (les preneurs de risque). Les membres de l'organe exécutif sont également concernés.

Pour ces professionnels, il est prévu en cas de rémunération variable supérieure ou égale à 200 K€ :

- Qu'une fraction de celle-ci (50%) soit versée en parts d'OPC,
- Qu'une fraction de celle-ci (50%) soit différée sur plusieurs années.
- D'interdire aux personnes concernées de recourir à des stratégies individuelles, de couverture ou d'assurance en matière de rémunération ou de responsabilité, qui limiteraient la portée des dispositions d'alignement sur les risques contenus dans leurs dispositifs de rémunération.

MATIGNON FINANCES tient annuellement un comité des rémunérations composés des associés dirigeants.

Le rôle de ce comité est de :

- Définir puis tenir à jour la politique de rémunération interne,
- S'assurer que la politique est compatible avec la stratégie économique de la SGP et qu'elle n'est pas source de conflits d'intérêts,
- S'assurer de la mise en œuvre de la politique,
- Le cas échéant décide des dates de versements des montants variables échelonnés,
- Définir l'enveloppe de rémunération variable pour l'exercice écoulé ainsi que les montants individuels de rémunération qui seront versés à chacun.

L'application de la politique de rémunération au titre de l'année N-1 fait l'objet d'un compte rendu écrit.

Le réexamen annuel de la politique de rémunération prévu au 3° et 4° du I de l'article 314-85-2 du règlement général de l'AMF ne fait pas apparaître de modification dans la politique de rémunération.

- Eléments quantitatifs

	Montant total en € Rémunérations fixes	Nombre de bénéficiaires	Montant total en € Rémunérations variables	Nombre de bénéficiaires
Ensemble du personnel	3 027 961	24*	971 950	22
Personnel identifié comme « Preneurs de risque »	2 263 863	13	865 950	11

* y compris stagiaires

15. Suivi de la liquidité

Toutes les positions détenues par la Sicav sont des fonds (OPC de gestion active et ETF) à liquidité quotidienne et des titres de grandes et moyennes capitalisations.

16. Reporting SFTR

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR : l'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Yes



No



Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___%



Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 5.0% d'investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Au travers des informations collectées grâce à notre questionnaire propriétaire, au cours de nos échanges avec les sociétés de gestion des fonds sous-jacents et celles disponibles dans Morningstar/Sustainalytics, nous considérons un spectre large de critères :

- Au niveau du fonds : Intégration des critères ESG dans le process de gestion, approche retenue par le gestionnaire du fonds, note ESG du fonds, critères retenus pour la réduction de l'univers d'investissement, calcul de l'intensité carbone, labels, etc.

- Au niveau de la société de gestion :

- Pilier Environnemental : politique environnementale au niveau de la société de gestion, politiques d'exclusion relative au secteur du charbon thermique, émissions de carbone des portefeuilles, etc.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- Pilier Social / Sociétal : gestion des ressources humaines, signataire des UN PRI, politiques d'exclusion relatives aux armes controversées et aux principes fondamentaux, etc.
- Pilier Gouvernance : indépendance du board, politique de rémunération, etc.

● ***Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?***

Les indicateurs de durabilité utilisés pour démontrer la promotion des caractéristiques environnementales et/ ou sociales sont :

- Profil ESG (notation ESG et par pilier E-S-G, tendances de la notation et répartition par OPC sous-jacents) ;
- Intensité carbone (écart par rapport aux indices, contribution par fonds sous-jacents et identification des principaux OPC contributeurs) ;

● ***Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?***

Un investissement durable, s'analyse au regard de trois piliers : (i) sa contribution à un objectif environnemental ou social, (ii) se faisant sans causer de préjudice important et (iii) en appliquant des pratiques de bonne gouvernance.

Le produit financier est investi en OPC dont une partie de l'allocation peut être réalisée en investissements durables au regard de la définition SFDR. Ces investissements durables reposent sur les définitions des sociétés de gestion responsables des produits sous-jacents, et peuvent différer de notre propre interprétation.

Il est précisé que les stratégies ISR des fonds sélectionnés (hors fonds gérés par la société de gestion) peuvent varier et ne pas être totalement cohérentes entre elles (recours à des indicateurs ESG et/ou des approches ISR différentes) voire contradictoires.

Dans le cadre de notre processus d'analyse, nous sommes attentifs à la prise en compte des 3 composantes principales, dont la contribution à des objectifs environnementaux ou sociaux, et à la pertinence de l'approche, des engagements minimums et seuils quantitatifs permettant de mesurer la contribution positive, tels qu'établis par les sociétés de gestion pour les OPC sous-jacents. Nous intégrons, au niveau du produit financier, les alignements à la taxonomie européenne des OPC sous-jacents, et ses propres objectifs, qui constitue un investissement durable au sens de la réglementation européenne.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Dans le cadre de notre processus d'analyse, nous nous efforçons d'être attentifs au respect du principe de ne pas causer de préjudice important dans la définition des investissements durables des sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui

Non

Dans le cadre de notre processus d'analyse, nous nous efforçons d'être attentifs à l'intégration des principales incidences négatives (PAI) dans la définition des investissements durables des sociétés de gestion des OPC sous-jacents. Celle-ci doit prendre en compte l'ensemble des PAI obligatoires, ou le cas échéant utiliser des proxies ou données qualitatives sur la même thématique.

Matignon Finances a identifié les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité sur lesquelles nous cherchons de manière prioritaire à concentrer nos efforts et nos moyens pour déployer notre approche d'investissement responsable :

Emetteurs privés :

- Changement climatique
 - . Les émissions et l'intensité en gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PAI 1 & 3)
 - . L'implication dans les combustibles fossiles (PAI 4)
 - . La consommation d'eau (PAI 8)
- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - . La violation des normes éthiques fondamentales (PAI 10)
 - . La mixité au sein des organes de gouvernance (PAI 13)
 - . L'implication dans les armes controversées (PAI 14)
 - . L'exposition à des émetteurs aux processus de lutte contre la corruption fragiles (PAI optionnel social/droits de l'Homme 15)

Emetteurs souverains :

- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
- . L'exposition à des pays en situation de violation des droits de l'Homme et soumis à des sanctions à ce titre (PAI 16)

Dans le cadre de la prise en compte des PAI obligatoires et la définition de nos PAI optionnels et prioritaires, nous avons eu recours à la méthodologie et aux données de notre prestataire externe, Sustainalytics, diffusées par Morningstar.

Analyse PAI du Fonds :

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences	Unité
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 1	21 888	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 2	4 708	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 3	437 566	TCO2
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone scope 123	1 867	TCO2/ MEUR
3. Intensité carbone	Intensité carbone scope 123	4 853	TCO2e/MEUR
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	8,4	%
5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	64.3	%
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Tous Secteur (de A à L)	3.9	GWH per MEUR
7. Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	4.1	%
8. Emissions dans l'eau	Emissions dans l'eau	-	T per invested MEUR
9. Ratio de gestion des déchets dangereux	Ratio de gestion des déchets dangereux	22.3	T per invested MEUR
10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	0.2	%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	15.2	%
12. Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	10.8	%
13. Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	27.8	%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous munitions, armes chimiques et armes biologiques)	0	%
15. Intensité de GES	Intensité de GES	183.1	TCO2e/MEUR of GDP
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	4	en nombre
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % des encours)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % des encours)	0.61	%

Couverture : 22/28 fonds sous-jacents, représentant 83% des actifs du Fonds

Sources : Morningstar (données Sustanalytics)



Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

La société de gestion met en œuvre une gestion discrétionnaire, sans a priori sur les classes d'actifs, en investissant essentiellement dans des OPC et des ETF, et à la marge en titres vifs. La répartition entre les différentes classes d'actifs (actions, obligations, monétaires...) variera selon l'appréciation de la société de gestion. Elle est basée principalement sur une analyse de l'environnement économique et monétaire international, l'analyse des marchés financiers et l'identification de thématiques de croissance long terme.

Le processus de gestion combine une approche « Top down » basée sur des hypothèses de scénarios macroéconomiques et de marchés et « bottom up » où la sélection s'effectue selon le libre choix et la conviction des gérants s'appuyant sur l'analyse d'OPC gérés activement ou d'ETF. L'analyse des fonds sous-jacents est quantitative et qualitative, intégrant notamment l'analyse de critères extra-financiers, tels que les politiques d'investissement durable, d'exclusion ou d'engagement mis en place par les sociétés de gestion des fonds sélectionnés.

Le fonds investira essentiellement sur les marchés internationaux de l'ensemble des grandes places boursières, au travers d'une sélection d'OPC et/ou ETF (Trackers). Le fonds s'exposera principalement aux classes d'actifs suivantes :

- Produits d'actions internationales (entre 0 et 75 % maximum de l'actif net), avec une limitation à 25% des actifs pour les petites capitalisations (capitalisation boursière inférieure à 5 Mds €). Les investissements se feront de manière opportuniste, à la discrétion du gérant, sans contrainte de répartition sectorielle ou géographique.
- Produits de taux (y compris monétaire) entre 25% et 100% des actifs, dont 25 % maximum en titres à haut rendement. Le fonds n'investira pas en direct dans des titres subordonnées, ni dans des obligations convertibles contingentes.
- L'exposition aux pays émergents, à travers les sous-jacents actions et de taux, ne pourra excéder 40% de l'actif du FCP.
- L'exposition aux devises sera limitée à 50% de l'actif du FCP.
- L'exposition aux fonds dits de performance absolue sera limitée à 40% des actifs du FCP.

Le Fonds n'utilisera pas d'instruments financiers à terme, ni d'instruments sur les titres intégrant des dérivés.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au prospectus.

● **Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit**

Le respect de notre cadre commun d'exclusions :

- Exclusions réglementaires : armes controversées et sanctions internationales
- Exclusions discrétionnaires : Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) et charbon thermique (au-delà d'un seuil en % du chiffre d'affaires)

L'intégration des critères ESG matériels dans les processus d'analyse

Une évaluation combinant les critères financiers et ESG : l'intégration des critères ESG s'adapte au processus d'analyse de chaque expertise de gestion et peut s'appliquer aussi bien au niveau sectoriel qu'au niveau émetteur, au niveau société de gestion et/ou OPC, selon les classes d'actifs. Matignon Finances a établi un questionnaire unique de due diligence, intégrant les critères ESG de manière significative. Cette intégration permet d'avoir une analyse à 360 degrés englobant 3 axes d'analyse, à savoir l'ESG/ISR, l'investissement et l'opérationnel. Elle est réalisée au niveau de la société de gestion et du fonds. Cette intégration ESG n'a pas de caractère contraignant.

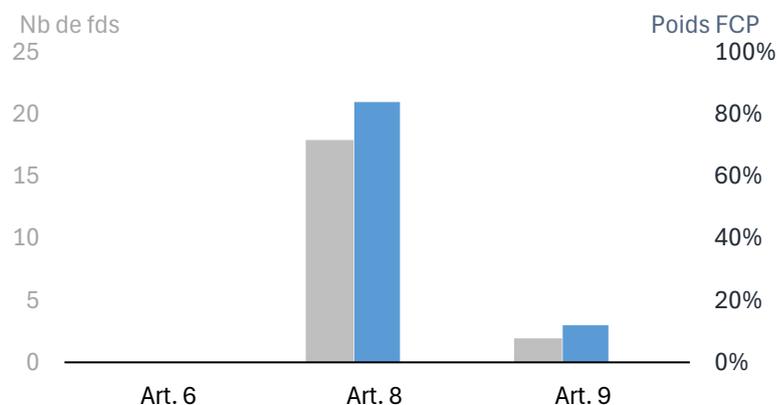
Le respect d'exigences durables au niveau du portefeuille

- Objectif de note ESG, suivant la méthodologie interne qui intègre la notation Sustainalytics, supérieure aux principaux indices européens et internationaux (DJ Eurostoxx50, MSCI World...)
- Minimum d'investissements taxonomiques et d'investissements durables.

Ces deux critères ne sont pas contraignants avec des seuils minimum prédéfinis.

- Couverture en notation ESG minimale (60%)
- Minimum d'OPC sous-jacents classifiés article 8 ou 9 (60%)

Analyse du Fonds au 31/12/24 (Source Morningstar)



L'engagement actif

- Un dialogue auprès des sociétés de gestion dans le cadre de nos due diligences, intégré à notre processus de sélection de fonds, encourageant la transparence, la labellisation et les bonnes pratiques en termes d'intégration des enjeux de durabilité
- Signataire des UN PRI, Maignon Finances s'engage notamment à prendre en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement, et d'en faire la promotion.

Les notations ESG proviennent principalement d'un prestataire de données Sustainalytics, notant les entreprises de 0 à 100 (proche de 0 étant la meilleure note), et les fonds de 1 à 5 (5 étant la meilleure note).

Les données ESG étant totalement intégrées dans nos systèmes opérationnels, le suivi ESG est effectué en continu.

Les contraintes spécifiques et les objectifs durables au niveau des produits relèvent de la responsabilité du département des risques. Aucun seuil ou notation ESG minimum ne sont prédéfinis dans la documentation légale du produit.

Les équipes de gestion ont accès aux données ESG et peuvent suivre quotidiennement leurs contraintes de durabilité via leur portail Bloomberg et le PMS interne. Les impacts des mouvements de portefeuille sur les exigences de durabilité sont étudiés en permanence par les gestionnaires d'investissement dans le cadre de l'allocation de leur portefeuille.

Les rapports ESG sont produits avec le même flux de données ESG, puis validés par les équipes d'investissement.

- **Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement ?**

La réduction de l'univers d'investissement ne se traduit pas par un taux de sélectivité pour un fonds de fonds. En revanche, l'univers d'investissement est contraint par des exclusions réglementaires, auxquelles viennent s'ajouter les exclusions discrétionnaires de notre Société de Gestion.

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

- **Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements ?**

Pour déterminer les pratiques de bonne gouvernance, nous avons mis en place un processus à 2 niveaux :

Screening normatif

En ligne avec notre cadre commun d'exclusion, les OPC, investis en émetteurs souverains et/ou privés, sont soumis à nos processus d'exclusions relatifs aux sanctions internationales et aux principes fondamentaux.

Evaluation des pratiques de bonne gouvernance

Les gestionnaires de portefeuille et les équipes d'analyses sont responsables de l'évaluation et du suivi des pratiques de gouvernance des sociétés de gestion tierces et des produits investis dans le cadre du fonds de fonds.

L'évaluation des pratiques de bonne gouvernance est notamment réalisée dans le cadre du processus de due diligence et repose principalement sur les informations recensées auprès des sociétés de gestion, les documents publics, les données de Sustainalytics / Bloomberg et les échanges avec l'acteur financier tiers concerné.



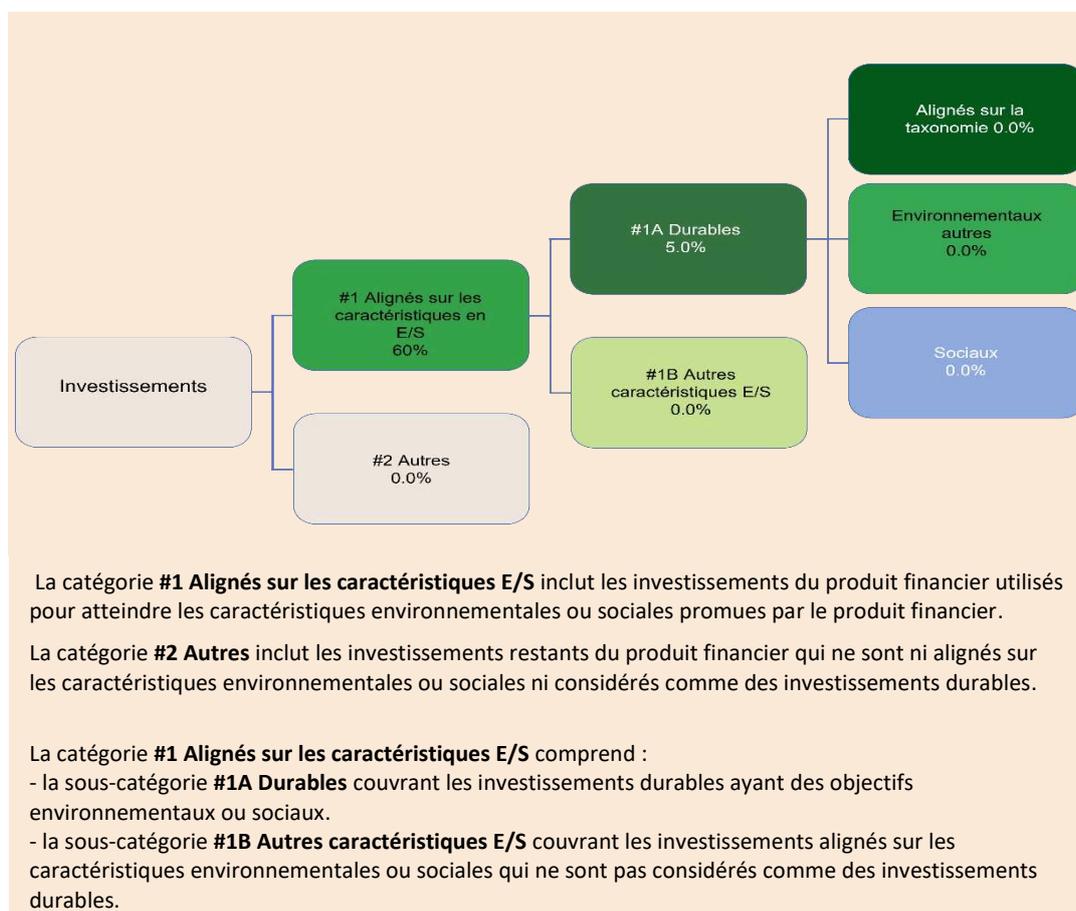
Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

Les investisseurs doivent noter qu'il peut ne pas être possible d'effectuer une analyse ESG sur les liquidités, les quasi-liquidités, certains produits dérivés et certains organismes de placement collectif, selon les mêmes normes que pour les autres investissements.

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.



Les chiffres d'allocation des actifs présentés ci-dessus sont des minima précontractuels exprimés en pourcentage de l'actif net, ils ne sont pas l'anticipation d'une allocation cible. Pour des informations sur les pourcentages réalisés, merci de vous référer au rapport annuel. Les investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental représentent un engagement minimum d'alignement de 0% des investissements.

Une quote-part de l'actif net du produit financier peut être investie dans des instruments ne participant pas à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales (liquidité ou OPC). Ils constituent des supports techniques et de soutien à l'objectif financier de l'OPC (couverture, mouvements de passif, diversification ...). Des garanties ESG minimales sont appliquées en ligne avec notre approche durable, détaillées dans la réponse à la question dédiée aux investissements « autres » ci-dessous.

● **Comment l'utilisation de produits dérivés atteint-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Le fonds Cimarosa Latitude n'utilisera pas de produits dérivés (cf. prospectus du fonds).



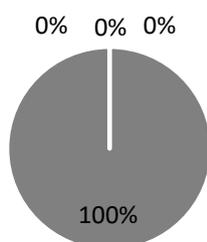
Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

- **Le produit financier investi-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

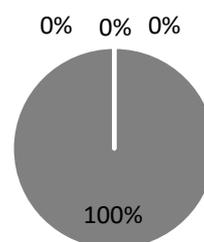
Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement sur la Taxinomie - obligations souveraines incluses *



- Alignés sur la taxinomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et nucléaire)
- Other investments : 100%

2. Alignement sur la Taxinomie - hors obligations souveraines *



- Alignés sur la taxinomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et nucléaire)
- Other investments : 100%

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraine

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique « atténuation du changement climatique » et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes?**

La part minimale des activités habilitantes et transitoires est de 0%. L'allocation entre les deux types d'activités n'est pas déterminée à l'avance.



Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au sein du minimum investi dans des investissements durables, la part minimale avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 0%. En effet, le produit s'engage sur un minimum d'investissement durable global, sans définir au préalable d'allocation entre les objectifs environnementaux et sociaux.



Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social ?

Au sein du minimum investi dans des investissements durables, la part minimale avec un objectif social est de 0%. En effet, le produit s'engage sur un minimum d'investissement durable global, sans définir au préalable d'allocation entre les objectifs environnementaux et sociaux.



Quels investissements sont inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Une quote-part de l'actif net du produit financier peut être investie dans des OPC qui ne sont pas analysés au regard de critères ESG.

Ces OPC en portefeuille, dans le respect des bornes d'allocation prévues au prospectus, servent à poursuivre l'objectif de gestion financier du produit financier.

Le produit financier peut détenir des liquidités à titre accessoire, jusqu'à 10% de son actif net. Nous prenons en compte la notation ESG de la banque dépositaire. Les liquidités peuvent également être investies dans des OPC monétaires gérés par une société de gestion tierce, respectant notre politique ESG et dont Matignon Finances dispose de la transparence adéquate.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

- *Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?*

N/A

- *Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence?*

N/A

- *En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent?*

N/A

- *Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné?*

N/A



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet :

Plus de détails concernant le produit financier sont disponibles dans le prospectus, la politique ESG et la politique d'exclusion de Matignon Finances, accessibles sur notre site internet : <https://www.matignonfinances.com/fr>.

CIMAROSA LATITUDE

Fonds Commun de Placement

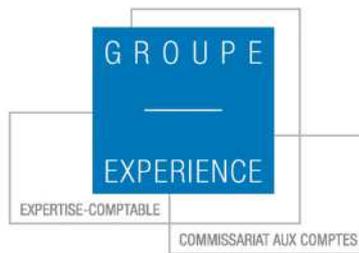
Société de Gestion :

MATIGNON FINANCES

43-45, avenue Kléber
75116 PARIS

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024



CIMAROSA LATITUDE

Fonds commun de placement

43-45, avenue Kléber
75116 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP EUROPA VALEURS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) CIMAROSA LATITUDE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

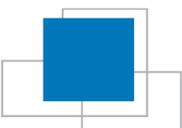
Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies



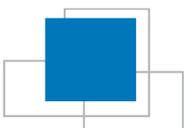
significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

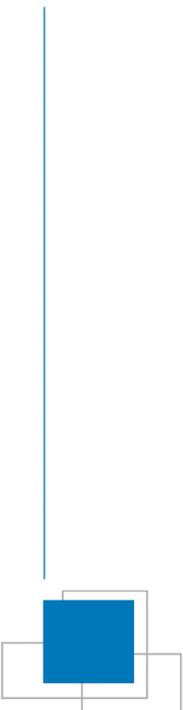


- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 28 février 2025



Le commissaire aux comptes
CFA
Arnaud RUDOWSKI



CIMAROSA LATITUDE

COMPTES ANNUELS
31/12/2024

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissement (E)	33 349 748,71
OPCVM	29 245 918,22
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	4 103 830,49
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	33 349 748,71
Créances et comptes d'ajustement actifs	0,00
Comptes financiers	1 259 949,60
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 259 949,60
Total de l'actif I+II	34 609 698,31

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	31 958 348,51
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	2 606 500,86
Capitaux propres I	34 564 849,37
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	34 564 849,37
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	44 848,94
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	44 848,94
Total Passifs : I+II+III+IV	34 609 698,31

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	61 541,26
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	19 145,56
Sous-total produits sur opérations financières	80 686,82
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-2 111,47
Sous-total charges sur opérations financières	-2 111,47
Total revenus financiers nets (A)	78 575,35
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-447 514,45
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-447 514,45
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-368 939,10
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-121 774,18
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-490 713,28
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-60 527,99
Frais de transactions externes et frais de cession	-7 877,88
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-68 405,87
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	14 014,97
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-54 390,90

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	1 875 703,34
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	1 805,54
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	1 877 508,88
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	1 274 096,16
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	3 151 605,04
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	2 606 500,86

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Le FCP a pour objectif de gestion, sur un horizon d'investissement de 3 ans minimum, d'optimiser la performance à travers une gestion discrétionnaire et flexible de l'exposition aux différents marchés internationaux d'actions, de taux, de crédit et de devises, après prise en compte des frais.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2024
Actif net en EUR	34 564 849,37
Nombre de titres	319 606
Valeur liquidative unitaire	108,14
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,17
Capitalisation unitaire sur revenu	-1,53

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 31 décembre 2024 a une durée exceptionnelle de 14 mois et 12 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds : FR001400IQ48 - Part CIMAROSA LATITUDE PART C : Taux de frais maximum de 1,25 % TTC Taux maximum prélevé prorata temporis.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part CIMAROSA LATITUDE PART C	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	0,00
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	35 961 088,05
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-2 836 402,59
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-368 939,10
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-68 405,87
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1 877 508,88
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	34 564 849,37

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	346 210	35 961 088,05
Parts rachetées durant l'exercice	-26 604	-2 836 402,59
Solde net des souscriptions/rachats	319 606	33 124 685,46
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	319 606	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
CIMAROSA LATITUDE PART C FR001400IQ48	Capitalisation	Capitalisation	EUR	34 564 849,37	319 606	108,14

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
		Total	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 259,95	0,00	0,00	0,00	1 259,95
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	1 259,95

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*) +/-	(*) +/-	(*) +/-	(*) +/-	(*) +/-	(*) +/-	(*) +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 259,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 259,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	JPY	USD			
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	526,12	64,32	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	526,12	64,32	0,00	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
IE0007DO8NT8	Lazard Nordic High Yield Bond Fund C Acc EUR		Fonds / Actions	Irlande	EUR	1 423 103,85
LU1864133423	ALKEN FUND GLOBAL SUSTAINABLE CONVERTIBLE AGCSEUH ACC	ALKEN ASSET MANAGEMENT LTD - ALKEN	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	1 132 000,00
FR00140023X5	SEXTANT ASIA EX-JAPAN I	AMIRAL GESTION	Actions internationales	France	EUR	903 420,00
LU2611731824	AMUNDI NYSE ARCA GOLD BUGS UCITS ETF D	AMUNDI LUXEMBOURG SA	Non applicable	Luxembourg	EUR	1 208 041,00
FR0011790492	BDL REMPART PART I	BDL CAPITAL MANAGEMENT SAS	Fonds / Diversifiés	France	EUR	791 076,00
LU1962513328	CANDRIAM AS RT EQ MK N-I EUR	CANDRIAM	Equity market neutral	Luxembourg	EUR	1 008 341,60
FR0000009987	Union Plus IC	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	Fonds / Monétaire	France	EUR	2 838 636,92
LU1366712351	DNCA INVEST ARCHER MID CAP EUROPE I	DNCA FINANCE	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	1 126 464,00
LU1331972494	Eleva UCITS Fund - Fonds Eleva Absolute Return Europe I (EUR)	ELEVA CAPITAL SAS	Fonds / Court / Long (Long/Short)	Luxembourg	EUR	423 501,00
LU2210152745	FIDELITY FUNDS ABSOLUTE RETURN GLOBAL EQUITY FUND Y PF ACC E	FIL INVESTMENT MANAGEMENT (LUX) S.A.	Non applicable	Luxembourg	EUR	730 200,00
FR001400A1L8	Pluvalca Credit Opportunities 2028 I	FINANCIERE ARBEVEL	Fonds / Obligations	France	EUR	682 706,40
FR001400SC59	IAM ARTIFICIAL INTELLIGENCE I	IAM ARTIFICIAL INTELLIGENCE	Non applicable	France	EUR	680 430,00
LU1165637460	IVO Emerging Markets Corporate Debt EUR I Acc	IVO CAPITAL PARTNERS	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	1 328 490,00
IE000GWPAZX6	REGNAN SUSBLE WTR WA-AEUR	J O HAMBRO CAPITAL MANAGEMENT	Fonds / Actions	Irlande	EUR	801 500,00
FR001400H8P7	M ALL WEATHER BONDS IC	MONTPENSIER FINANCE	Actions internationales	France	EUR	1 735 360,00
FR001400DLR4	M INTERNATIONAL CONVERTIBLE 2028 IC	MONTPENSIER FINANCE	Actions internationales	France	EUR	967 575,00
IE00BFZMJT78	NEUBERGER BRM UL SH ET EB EUR IA	NEUBERGER BERMAN ASSET MANAGEMENT IR	Fonds / Obligations	Irlande	EUR	1 818 880,00

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
IE000X576WJ6	NOMURA FUNDS IRELAND CORPORATE HYBRID BOND FUND F EUR ACCUMA	NOMURA ASSET MANAGEMENT UK	Non applicable	Irlande	EUR	1 109 792,85
FR0013496213	Octo Rendement 2025 IC	OCTO ASSET MANAGEMENT	Fonds / Obligations	France	EUR	398 573,00
LU0628638032	ODDO BHF EURO CREDIT S DURATION CI EUR	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	823 320,00
FR001400P3W4	PERGAM OBL.IMPACT 2029 I SI.3D	PERGAM SA	Fonds de Fonds / Obligations	France	EUR	831 840,00
FR001400N3B0	SANSO SHORT DURATION SI	SANSO INVESTMENT SOLUTIONS	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	1 357 447,00
FR0012008688	SIENNA MONETAIRE ISR Part I	SIENNA GESTION	Monétaire Euro	France	EUR	2 971 830,49
LU0284634564	EXANE FDS 1 CERES FUND CL.A C.	SOCIETE GESTION TEST	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	1 039 033,00
IE00BJ38QD84	SPDR RUSSELL 2000 US SMALL CAP UCITS ETF	STATE STREET GLOBAL ADVISORS LIMITED	Fonds / Actions	Irlande	EUR	493 040,00
IE00BKWQ0L68	SPDR® MSCI Europe Materials UCITS ETF	STATE STREET GLOBAL ADVISORS LIMITED	Non applicable	Irlande	EUR	725 000,00
LU0912261970	HELIUM-HELIUM PERFORMANCE-A	SYQUANT CAPITAL S.A.S.	Event driven	Luxembourg	EUR	1 044 215,90
LU0384405949	Vontobel Fund - Clean Technology I EUR	VONTOBEL ASSET MANAGEMENT AG	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	622 176,60
LU1896847628	Vontobel Fund - Emerging Markets Blend HI Hedged EUR Acc	VONTOBEL ASSET MANAGEMENT AG	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	1 260 420,00
IE00BYZJ5G02	MontLake DUNN WMA Institutional UCITS Fund EUR Institutional	WAYSTONE MANAGEMENT COMPANY (IE) LIMITED	Fonds / Managed futures and currency	Irlande	EUR	1 073 334,10
Total						33 349 748,71

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
Total des créances		0,00
Dettes		
	Frais de gestion fixe	44 847,58
	Frais de gestion variable	1,36
Total des dettes		44 848,94
Total des créances et des dettes		-44 848,94

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	447 513,09
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables**D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-490 713,28
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	-490 713,28
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-490 713,28

Part CIMAROSA LATITUDE PART C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-490 713,28
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-490 713,28
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-490 713,28
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-490 713,28
Total	-490 713,28
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-54 390,90
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-54 390,90
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-54 390,90

Part CIMAROSA LATITUDE PART C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-54 390,90
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-54 390,90
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-54 390,90
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-54 390,90
Total	-54 390,90
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			33 349 748,71	96,48
OPCVM			29 245 918,22	84,61
Gestion collective			29 245 918,22	84,61
AMUNDI NYSE ARCA GOLD BUGS UCITS ETF D	EUR	47 000	1 208 041,00	3,49
BDL REMPART PART I	EUR	5 200	791 076,00	2,29
CANDRIAM AS RT EQ MK N-I EUR	EUR	560	1 008 341,60	2,92
DNCA INVEST ARCHER MID CAP EUROPE I	EUR	4 800	1 126 464,00	3,26
Eleva UCITS Fund - Fonds Eleva Absolute Return Europe I (EUR	EUR	300	423 501,00	1,23
EXANE FDS 1 CERES FUND CL.A C.	EUR	50	1 039 033,00	3,01
FIDELITY FUNDS ABSOLUTE RETURN GLOBAL EQUITY FUND Y PF ACC E	EUR	60 000	730 200,00	2,11
HELIUM-HELIUM PERFORMANCE-A	EUR	700	1 044 215,90	3,02
IAM ARTIFICIAL INTELLIGENCE I	EUR	300	680 430,00	1,97
IVO Emerging Markets Corporate Debt EUR I Acc	EUR	9 000	1 328 490,00	3,84
Lazard Nordic High Yield Bond Fund C Acc EUR	EUR	13 500	1 423 103,85	4,12
M ALL WEATHER BONDS IC	EUR	6 400	1 735 360,00	5,02
M INTERNATIONAL CONVERTIBLE 2028 IC	EUR	3 500	967 575,00	2,80
MontLake DUNN WMA Institutional UCITS Fund EUR Institutional	EUR	8 500	1 073 334,10	3,11
NEUBERG BRM UL SH ET EB EUR IA	EUR	16 000	1 818 880,00	5,26
NOMURA FUNDS IRELAND CORPORATE HYBRID BOND FUND F EUR ACCUMA	EUR	9 500	1 109 792,85	3,21
Octo Rendement 2025 IC	EUR	350	398 573,00	1,15
ODDO BHF EURO CREDIT S DURATION CI EUR	EUR	60 000	823 320,00	2,38
PERGAM OBL.IMPACT 2029 I SI.3D	EUR	8 000	831 840,00	2,41
Pluvalca Credit Opportunities 2028 I	EUR	580	682 706,40	1,98
REGNAN SUSBLE WTR WA-AEUR	EUR	700 000	801 500,00	2,32
SANSO SHORT DURATION SI	EUR	1 300	1 357 447,00	3,93
SEXTANT ASIA EX-JAPAN I	EUR	7 000	903 420,00	2,61
SPDR® MSCI Europe Materials UCITS ETF	EUR	2 500	725 000,00	2,10
SPDR RUSSELL 2000 US SMALL CAP UCITS ETF	EUR	8 000	493 040,00	1,43
Union Plus IC	EUR	14	2 838 636,92	8,19
Vontobel Fund - Clean Technology I EUR	EUR	940	622 176,60	1,80
Vontobel Fund - Emerging Markets Blend HI Hedged EUR Acc	EUR	10 500	1 260 420,00	3,65
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne			4 103 830,49	11,87
Gestion collective			4 103 830,49	11,87
ALKEN FUND GLOBAL SUSTAINABLE CONVERTIBLE AGCSEUH ACC	EUR	10 000	1 132 000,00	3,28
SIENNA MONETAIRE ISR Part I	EUR	28 170	2 971 830,49	8,59
Total			33 349 748,71	96,48

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	33 349 748,71
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	1 259 949,60
Autres passifs (-)	-44 848,94
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	34 564 849,37

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part CIMAROSA LATITUDE PART C	EUR	319 606	108,14